



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2017

Date de convocation du conseil municipal : 11 décembre 2017.

Présents : MMES Christiane JULLÈS, Michelle LOZANO, MM Benoît DEBOUT, Julien JULLÈS, Valéry PATIN, Patrice LARCHEVÊQUE, Hubert TETARD.

Absents et excusés : Jean-François HOUETTE, Laurent LEDRU (pouvoir à Michelle LOZANO), Éric VAGANAY (pouvoir à Patrice LARCHEVÊQUE)

Absent non excusé : Corentin ROLAND.

Début de la séance : 20h15

Secrétaire de séance : Hubert TETARD

1- Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2017 :

Le compte rendu des séances du Conseil Municipal du 22 novembre est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2- Autorisation pour Mme le Maire de demander des subventions à la DRAC, à la DREAL, au Conseil Départemental, à l'Etat au titre de la DETR et de la FSIL pour les travaux du Pont sur le Fossé de Six Pieds,

Madame le Maire rappelle qu'au second trimestre 2016, une des deux buses permettant l'écoulement du Fossé de Six Pieds sous la route d'Ermenonville, s'est effondrée. Il a été décidé de couper la route. Le Fossé de Six Pieds appartient à la Vallée de la Nonette, inscrite au titre des sites naturels par arrêté du 06 février 1970.

Le projet de construction d'un pont, en remplacement de la buse effondrée, diligenté à la suite de la délégation de sa maîtrise d'ouvrage par la commune au SISN - approuvé par le conseil le 12 mai 2016 - s'est heurté au refus de Madame l'Architecte des Bâtiments de France, appuyée par la commune. Le bureau d'étude chargé par le SISN de proposer cette intervention n'ayant pas suffisamment respecté les caractéristiques du patrimoine bâti et naturel du lieu. Il a été décidé, à l'occasion d'une réunion tenue sous la présidence de Monsieur le sous-préfet de Senlis, de conserver la totalité des vestiges de la ligne Chauvineau (en instance de classement) dont deux vanes construites durant la Guerre 39/45 commandent le passage du Fossé de Six Pieds sous la route d'Ermenonville.

Dans ces conditions le SISN n'a pas souhaité poursuivre son intervention et le Conseil Municipal de Mont L'Évêque lui a retiré sa délégation de maîtrise d'ouvrage par délibération du 22 novembre 2017.

Le coût total de cette restitution est évalué à :

- **35 888,72 € H.T par l'entreprise Léon Noël**

- **32 994,00€ H.T par l'entreprise DMVA,**

et répond aux obligations légales de protection du patrimoine culturel et naturel. En effet, le Fossé de Six Pieds n'est pas inscrit dans la liste européenne des rivières imposant la mise en œuvre d'une continuité écologique.

La commune de Mont L'Évêque est en négociation avec le Conservatoire des Espaces Naturels pour améliorer l'état général de ces espaces, dans le respect de la protection du patrimoine culturel et naturel.

La route est fermée depuis plus de 18 mois, isolant une partie des habitants qui ne peuvent plus accéder au village en voiture, sauf à fait un détour dangereux de plus de deux kilomètres. Cette situation a beaucoup duré et la commune souhaite rétablir la circulation au plus vite, ce qu'autorise la restitution de la buse aujourd'hui effondrée.

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter de l'aide auprès de la DREC, de la DREAL, du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR et du FSIL.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés autorise Madame le Maire à solliciter de l'aide auprès de la DREC, de la DREAL, du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR et du FSIL

3- Autorisation pour Mme le Maire de demander des subventions au Conseil Départemental, pour le parking de l'école,

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide du Conseil Départemental, pour la création du parking de l'école.

Coût total environ 39 720,88 € H.T.

Ce coût inclut l'intervention d'un hydrogéologue (obligation du PLU), la création d'un éclairage (un poteau, passage des fourreaux) et la prise en compte des remarques de l'ABF.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés autorise Madame le Maire à solliciter de l'aide auprès du Conseil Départemental.

4- Autorisation pour Mme le Maire de demander des subventions au Conseil Départemental pour la création du parking devant la Mairie,

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la création du parking devant la Mairie (coût estimé : 8 000 € TTC).

Le parking a déjà une subvention DETR mais sur la base d'un autre projet : deux places entre le flanc sud de l'église et la paroi nord de l'ancien presbytère.

Sur la base des remarques de l'ABF nous proposons la création de six places de stationnement par traitement des trottoirs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés autorise Madame le Maire à solliciter de l'aide auprès du Conseil Départemental.

5- Autorisation pour Mme le Maire de demander des subventions au Conseil Départemental pour la création de réseaux (eau, électricité, télécom) sur l'impasse du Chancelier Guérin,

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la création de réseaux (eau, électricité, télécom) et la création d'un éclairage sur l'impasse du Chancelier Guérin en suivant les remarques de l'ABF et de l'hydrogéologue.

Nous avons déjà une délibération pour demander (de manière dérogatoire acceptée par J. Bascher et ses services) une aide du Conseil Départemental pour une dépense de 4 871,00 € H.T soit 5 845,20 € TTC.

Faut-il mettre ensemble les deux demandes et faire une seule et nouvelle délibération de demande d'aides incluant les réseaux et la stabilisation du terrain après enfouissement.

Coût total réseau et stabilisation maximum 22 980 € H.T

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés autorise Madame le Maire à solliciter de l'aide auprès du Conseil Départemental.

6- Questions diverses.

- Monsieur Hubert Têtard a demandé confirmation que les augmentations de loyers des logements communaux étaient bien réalisés selon les index de l'année 2017.
- Une permanence pour les inscriptions sur la liste électorale se tiendra en mairie le 30 décembre 2017 de 10h à 12h.
- Le secrétariat mairie sera fermé du 23 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à. 21h15

Le Maire,
Michelle LOZANO

Benoit DEBOUT (pouvoir donné à M PATIN)

Julien JULLES

Christiane JULLES

Laurent LEDRU

Valery PATIN

Éric VAGANAY

Hubert TETARD

Patrice LARCHEVEQUE

Corentin ROLAND

Jean-François HOUETTE